

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 7 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 7 janvier, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 22 arrêtés et examiné 26 dossiers d'étrangers. Il a également émis quatre avis sur des projets de décret.

1. Projet de délibération du Congrès

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la cession à titre gratuit à la province Nord de deux lots de terrain situés à Pouembout section Forêt Plate. Ces terrains sont destinés à la construction du barrage à usages multiples de Pouembout. Ils sont situés à l'aval immédiat de la confluence de la rivière « Ouendé » avec la rivière « Pouala », dont l'aménagement aura pour conséquence d'envoyer tout ou partie de ces deux terrains.

2. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour quatre affaires) et devant le Tribunal de première instance de Nouméa (pour une affaire).

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Anne-Claire Goarant en qualité de chef du service de la coopération régionale et des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie (SCRRE).

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux et secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 99-15/GNC du 25 juin 1999 fixant les conditions de rémunération des collaborateurs des membres du gouvernement.

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions de délivrance de la licence de personnel de maintenance et de suivi technique des systèmes de la navigation aérienne (licence dite ATSEP) et les conditions de délivrance des autorisations d'exercice nécessaires à la réalisation de tâches opérationnelles liées à la sécurité dans les services techniques des centres opérationnels de la navigation aérienne.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé une agence de location de voitures à installer une signalétique dans l'aérogare de l'aérodrome de Koné et un véhicule sur le parking public dédié.

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel et secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les budgets rectificatifs 2019 de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie (Nouméa et agences, La Tontouta et consolidé) :
 - le budget 2019 après rectificatif n° 1 de la CCI Nouméa et agences est arrêté en recettes à 2 229 247 522 F et en dépenses à 2 261 930 084 F, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 32 682 562 F.
 - le budget 2019 après rectificatif n° 1 de la CCI La Tontouta est arrêté en recettes à la somme de 4 722 229 311 F et en dépenses à la somme de 4 388 406 249 F, faisant apparaître un résultat excédentaire de 333 823 062 F.
 - le budget 2019 après rectificatif n° 1 consolidé de la CCI-NC est arrêté en recettes à la somme de 6 702 005 833 F et en dépenses à la somme de 6 400 865 333 F, faisant apparaître un résultat excédentaire de 301 140 500 F.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2020 de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie (Nouméa et agences, La Tontouta et consolidé) :
 - le budget primitif 2020 de la CCI Nouméa et agences est arrêté en recettes à 2 194 577 435 F et en dépenses à 2 285 891 515 F, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 91 314 080 F.
 - le budget primitif 2020 de la CCI La Tontouta est arrêté en recettes à la somme de 5 041 380 962 F et en dépenses à la somme de 4 541 821 550 F, faisant apparaître un résultat excédentaire de 499 559 412 F.
 - le budget primitif 2020 de la CCI consolidé de la CCI-NC est arrêté en recettes à la somme de 6 966 420 042 F et en dépenses à la somme de 6 558 174 710 F, faisant apparaître un résultat excédentaire de 408 245 332 F.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a financé *via* le fonds d'électrification rurale une extension de la centrale autonome de Yenghebane à Poum pour 16,66 millions de francs. Institué en 1983, le fonds d'électrification rurale (FER) est employé pour financer en partie des extensions des réseaux de distribution ou l'installation de centrales individuelles de production électrique d'origine renouvelable. La commune de Poum a sollicité un financement auprès du FER, afin de procéder à une extension de la centrale photovoltaïque servant à la distribution d'énergie électrique sur l'îlot Yenghebane, situé à 16 km du village de Poum. Une centrale photovoltaïque autonome y a été établie en 2011, permettant ainsi d'électrifier la vingtaine de foyers existants. Depuis, de nouveaux foyers se sont construits, ce qui nécessite désormais une extension de la centrale. La pré-étude transmise par ENERCAL consiste en la mise en œuvre d'une extension de la centrale existante (augmentation du nombre de panneaux photovoltaïques et du parc de batteries), ainsi que l'extension du réseau de distribution basse tension afin de desservir les nouveaux foyers. La prise en charge du financement par le FER serait d'un montant de 16 660 000 F, incluant la participation contractuelle du concessionnaire à hauteur de 10 % sur les ouvrages concédés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé sept contrats d'achat d'énergie provenant de fermes photovoltaïques ou éoliennes avec Enercal (5) et EEC (2). Ces contrats ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission des coûts du système électrique du 28 novembre 2019. Le tarif d'achat prévu par les contrats varie entre 6,9 F/kWh et 8,2 F/kWh en fonction des structures.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé trois avenants et un protocole de valorisation du système de stockage relatifs aux contrats d'achat d'énergie électrique entre des fermes photovoltaïques et Enercal ou EEC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la formule de répartition des quotas individuels entre importateurs afin de tenir compte du coefficient de performance de chaque opérateur et de sa part de marché au cours de l'année N-1, en reprenant l'ancienne formule

de répartition (délibération n° 252 du 28 décembre 2006 relative aux protections de marché en Nouvelle-Calédonie). De plus, une part de 20 % (contre 10 % dans l'ancien système) est désormais réservée à l'attention des nouveaux opérateurs à proportion de leurs demandes respectives ou selon une répartition à parts égales si le total de ces demandes excédait la part de 20 % de réserve.

Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé des membres de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC). Cette dernière est compétente pour fixer le taux d'incapacité, classer la personne en perte d'autonomie en fonction de critères d'évaluation, valider le plan d'accompagnement personnalisé, reconnaître la qualité de travailleur handicapé, instruire et adresser au conseil du handicap et de la dépendance les demandes d'aides.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé un niveau de qualification minimale pour les personnels des structures des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire et/ou des services à la personne (minima qualification de niveau 3, soit BEP ou CAP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le nouveau formulaire de demande d'autorisation de création d'un établissement d'accueil petite enfance et périscolaire, dans le cadre de la rénovation du processus de l'autorisation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le référentiel qualité des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire. Ce référentiel a pour objectif de tendre vers une amélioration continue des prises en charge en recommandant des espaces d'accueil conviviaux et adaptés ; une prise en charge personnalisée et de qualité et l'assurance d'une promotion de la santé. Les préconisations faites à travers ce référentiel posent un ensemble d'objectifs et de bonnes pratiques en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Stéphane Fons directeur adjoint et chef du service pédagogique de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Romain Capron en qualité de directeur de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC).

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé la régie d'avance de la direction du Budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie installée au bureau des douanes de l'aéroport de Tontouta.

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Virginie Guillo en qualité de chef du service de la vie au travail de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé pour l'année universitaire 2020/2021 le plan d'attribution des bourses avec affectation spéciale destinées aux candidats à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

> Voir communiqué détaillé « Bourses avec affectation spéciale ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne sur titres pour le recrutement d'une sage-femme cadre du cadre de la santé de la Nouvelle-Calédonie à compter du 23 mars 2020. La date de clôture des inscriptions est fixée au 20 février 2020

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Laure Virapin en qualité de directrice par intérim de l'Agence rurale.

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Anthony Maloof à exercer temporairement la médecine dans la spécialité ophtalmologie au centre hospitalier territorial Gaston-Bourret pour la période du 16 au 17 janvier 2020.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 9 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et accordé 17 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur le projet de décret modifiant les décrets n° 2018-300 du 25 avril 2018 et n° 2018-424 du 30 mai 2018, pris pour l'application des articles 3 et 4 de la loi organique n° 2018-280 du 19 avril 2018 relative à l'organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret portant allègement de la participation de magistrats de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif au sein de certaines commissions administratives.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret pris pour l'application de l'article 102 de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice et portant suppression ou allègement de la participation de magistrats de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif au sein de certaines commissions.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur une proposition de loi du pays modifiant les mesures de protection des victimes de violences.